

MAIRIE DE PRUNIERES

Les Clots

05230 PRUNIERES

Téléphone : 04.92.50.65.89

Télécopie : 04.92.50.33.08

Email : mairiedeprunieres@wanadoo.fr

Web : www.prunieres.fr



Réunion du Conseil Municipal du 28 Mars 2009

Suite à la convocation adressée par Monsieur le maire à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le samedi 28 mars 2009, à 9h00, dans la salle du conseil.

Présents : Monsieur René FUSINA, Maire, Messieurs DOUSSOT et BLANC, Adjoint, Mesdames et Messieurs ARNAUD, DURAND, GIRARD, GLEIZES, GUIEU, HILBERT, et REYMOND.

Absent : Mme MARSEILLE.

Secrétaire : Madame GLEIZES.

Invitée : Madame PEUZIN.

Monsieur le maire remercie les conseillers, ainsi que Mme PEUZIN Patricia, de leur présence et ouvre la séance à 9h00.

A - Points à l'ordre du jour :

1. Vote du budget 2009 :

M. le maire présente le projet de budget 2009 préparé en collaboration avec l'adjoint aux finances, M. Pierre DOUSSOT, et la secrétaire de mairie, Patricia PEUZIN.

Budget de la commune :

- Recettes d'investissement : 469 046,21 Euros
- Dépenses d'investissement : 469 046,21 Euros
- Recettes de fonctionnement : 251 451,25 Euros
- Dépenses de fonctionnement : 251 451,25 Euros

Les budgets d'investissement et de fonctionnement sont en équilibre.

Les dépenses programmées pour La Gardette, l'aire de Loisirs de La Bascule, la signalétique des chemins communaux, la rénovation des bornes à incendie, l'aménagement de la place de la mairie sont votées à l'unanimité des élus présents, dans le cadre des investissements du budget 2009.

M. le maire soumet au vote ce budget qui est adopté à l'unanimité des élus présents.

Le secrétariat de mairie est ouvert le lundi de 14 h à 16 h, et le jeudi de 11 h à 12 h.

Le Maire reçoit sur rendez-vous, et le samedi de 10 h à 12 h

Budget du CCAS :

- Recettes de fonctionnement : 3 228,71 Euros
- Dépenses de fonctionnement : 3 228,71 Euros

Ce budget ne dispose pas de section d'investissement.

M. le maire soumet au vote ce budget qui est adopté à l'unanimité des élus présents.

Budget de l'école :

- Recettes de fonctionnement : 6 625,42 Euros
- Dépenses de fonctionnement : 6 625,42 Euros

Ce budget ne dispose pas de section d'investissement.

M. le maire soumet au vote ce budget qui est adopté à l'unanimité des élus présents.

Budget de l'eau et de l'assainissement :

- Recettes d'investissement : 117 327,22 Euros
- Dépenses d'investissement : 117 327,22 Euros
- Recettes de fonctionnement : 116 586,37 Euros
- Dépenses de fonctionnement : 116 586,37 Euros

Les budgets d'investissement et de fonctionnement sont en équilibre.

Ce budget devra « supporter » à partir de 2010, l'amortissement des travaux réalisés pour la construction du réseau d'assainissement, soit environ 30 000 Euros par an, ce qui aura certainement un impact sur le prix de l'eau.

M. le maire soumet au vote ce budget qui est adopté à l'unanimité des élus présents.

B – Questions diverses :

- Prélèvement automatique :

Le Conseil municipal, sur proposition de M. le maire, autorise, à l'unanimité des élus présents, le prélèvement automatique des factures de France Télécom, afin d'éviter d'éventuelles majorations pour retard de paiement.

- Amortissement du P.L.U. :

M. le maire expose au conseil municipal que nous sommes tenus d'amortir les dépenses réalisées pour l'élaboration du P.L.U. sur le budget principal. La dépense concernant l'étude représente une somme de 23 322 €.

M. le maire propose un amortissement sur 5 ans, soit 4 664,40 € par an. La proposition de M. le maire est acceptée à l'unanimité des élus présents.

- Annulation créance du département :

M. le maire expose que lors de l'élaboration du budget primitif avec M. le Percepteur, celui-ci a fait part d'une ancienne créance du Conseil Général des Hautes-Alpes, d'un montant de 14,23 €. Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des élus présents, d'annuler cette créance afin d'apurer le bilan.

- Transport scolaire :

M. le maire fait part au conseil municipal d'un courrier du Président du Conseil Général en date du 26 mars 2009, concernant la création d'un service de transport scolaire Prunières / Ecole primaire de Chorges et de son coût.

Pour 6 élèves, il en coûterait 18 240 €, dont 6 216 € à la charge de la commune. (De 1 à 4 élèves, il n'y aurait aucun transport).

M. le maire indique qu'il va reprendre contact avec le Conseil Général afin que le président du CG05 puisse revenir sur cette décision.

Il est décidé que ce sujet sera examiné dans le détail, lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

- Conseil d'école :

Madame REYMOND rend compte du conseil d'école qui s'est tenu fin mars 2009. Les demandes formulées par l'instituteur sont acceptées à l'unanimité des élus présents, et notamment la prise en charge par la mairie des frais de transport des élèves.

- Élections européennes :

M. le maire rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 7 juin prochain, et que tous les élus seront mobilisés pour la tenue du bureau de vote.

La séance est levée à 11 h